

Direction de l'Urbanisme

REF : DU2013015

Signataire : MPB

Séance du Conseil Municipal du 21/03/2013

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

OBJET : Fort d'Aubervilliers - bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC de l'écoquartier du Fort d'Aubervilliers par l'AFTRP aménageur

EXPOSE :

La concertation relative à la création de la ZAC de l'écoquartier du Fort d'Aubervilliers s'est déroulée de mars à décembre 2012 selon les modalités approuvées par le conseil d'administration de l'AFTRP du 7 février 2012 et par délibérations du conseil municipal de la ville d'Aubervilliers du 30 novembre 2011 et du conseil municipal de la ville de Pantin du 15 décembre 2011.

Les modalités de mise en œuvre de cette concertation ont été les suivantes :

- la tenue de 5 réunions publiques (2 réunions de lancement l'une à Aubervilliers, l'autre à Pantin, 1 réunion intermédiaire à Aubervilliers et 2 réunions de clôture l'une à Aubervilliers et l'autre à Pantin)

- Les supports de concertation ont consisté en une exposition dans les mairies d'Aubervilliers et de Pantin, un dossier de présentation du projet mis à la disposition du public dans chacune des mairies présentant les ambitions portées par le réaménagement du site enrichie de plusieurs schémas thématiques et synthétiques.

Un site internet dédié www.fortaubervilliers.fr, des relais d'information par des articles dans Aubermensuel, Canal et le Parisien 93

- De plus des ateliers participatifs organisés par la ville d'Aubervilliers sont venus approfondir les aménagements envisagés et enrichir le projet par la contribution des habitants en amont de la création de la ZAC (histoire du lieu, programmation urbaine et vie quotidienne, monument vert, atelier de restitution lors du conseil de quartier. Des permanences hebdomadaires d'information se sont tenues à la Boutique de quartier Emile Dubois.

Les avis recueillis ont porté sur le Patrimoine architectural et paysager, le développement durable, la conception urbaine et le cadre de vie, les déplacements, accessibilité et stationnement, l'animation et la vie du quartier, la concertation et la vie du projet.

Fort de ces avis, l'AFTRP et la ville d'Aubervilliers se sont engagés afin de renforcer la place des habitants dans le processus de programmation à créer un groupe de citoyens témoins, garant de l'intérêt collectif, avec pour objectifs de suivre la mise en œuvre du projet

d'aménagement, d'émettre des propositions à partir des études et des thématiques à travailler comme : la cohérence urbaine, les équipements publics, les aspects développement durable du projet, la pollution/dépollution, ...

Ce groupe de citoyens, constitué d'une quinzaine de personnes, (un collège de 5 personnes qualifiées désignées par le maire d'Aubervilliers (4 personnes) et le maire de Pantin (1 personne), un collège de 5 personnes tirées au sort parmi les personnes volontaires, un collège de 5 personnes tirées au sort sur les listes électorales) recevra une formation sur différents thèmes ayant trait à l'opération d'aménagement, émettra des questions et des avis et s'engagera via la signature d'une charte d'engagement à respecter les objectifs poursuivis.

Par ailleurs, la ville d'Aubervilliers et l'AFTRP s'engagent à mener une réflexion approfondie sur la programmation à développer dans la ZAC dans le cadre du développement durable et à agir auprès du Conseil Général pour lancer le réaménagement de l'ex RN2.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du bilan de la concertation effectuée dans les conditions rappelées ci-dessus, et d'approuver la constitution du groupe de citoyens témoins.

Direction Générale Développement / Direction du Développement urbain

Direction de l'Urbanisme

REF : DU2013015

Signataire : MPB

OBJET : Fort d'Aubervilliers – bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC de l'écoquartier du Fort d'Aubervilliers par l'AFTRP

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.300-2 du Code l'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 novembre 2011 approuvant les modalités de concertation de la population devant être menée par l'AFTRP en vue de la création de la ZAC du Fort d'Aubervilliers,

Considérant que la concertation s'est déroulée en respectant les modalités qui avaient été annoncées et enrichie d'ateliers urbains thématiques et de permanences hebdomadaire,

Considérant le bilan de la concertation établi par l'AFTRP joint en annexe de la présente dans lequel figure la synthèse des avis recueillis, un certain nombre d'engagement pris publiquement par la ville d'Aubervilliers et l'AFTRP et notamment la nécessité de compléter et poursuivre le dispositif de concertation réglementaire par la création d'un groupe de citoyens témoins qui permettra d'associer pendant trois ans les habitants à l'avancement du projet, de mener des études pour développer un moyen de chauffage propre au quartier ou en mutualisation avec les quartiers adjacents, d'agir auprès du Conseil Général pour lancer le réaménagement de l'ex RN2, et de mener une réflexion approfondie sur la définition de la programmation à développer dans la ZAC,

A la majorité des membres du conseil, les groupes " Vert, changer à gauche pour Aubervilliers", "Tous ensembles pour Aubervilliers", "Aubervilliers en marche pour le changement" et "Gauche indépendante et citoyenne" s'étant abstenus

DELIBERE :

PREND ACTE du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC de l'écoquartier du Fort d'Aubervilliers par l'AFTRP

DECIDE que les orientations d'aménagement seront prises au vu du travail mené avec le groupe de citoyens témoins.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 29/03/2013

Publié le : 27/03/2013

Certifié exécutoire le : 29/03/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué